Brassac - Brassaget, Aydat - Aydazés : traitements phonétiques différenciés au sandhi interne et histoire du peuplement (nord du domaine occitan)

Autor(en): **Chambon, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **67 (2003)**

Heft 265-266 : **a**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-400060

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BRASSAC - BRASSAGET, AYDAT - AYDAZÉS: TRAITEMENTS PHONÉTIQUES DIFFÉRENCIÉS AU SANDHI INTERNE ET HISTOIRE DU PEUPLEMENT (NORD DU DOMAINE OCCITAN)

I. Phonétique historique et chronologie des dédoublements d'habitats

Les historiens du peuplement (G. Fournier 1962, 315-8; Settia 1998) se sont parfois intéressés aux couples de toponymes associant un nom de localité à son dérivé diminutif (type *Brassac*: *Brassaget*) dans la mesure où de tels doublets constituent des indices manifestes de dédoublements d'habitats. Les lignes suivantes voudraient montrer que dans le domaine nord-occitan l'analyse phonétique de certains de ces dérivés diminutifs détoponymiques[1] permet d'en préciser la chronologie et de mieux appréhender sur la longue durée, à travers la fenêtre ainsi ouverte, l'histoire des dédoublements d'habitats en général.

1. Témoignages de la documentation écrite

Si l'on se fie à la documentation écrite, l'apparition de diminutifs détoponymiques ne paraît pas remonter plus haut que l'époque carolingienne.

1.1. En Auvergne, où la tendance à la création de nouveaux habitats à proximité d'un ancien lieu habité semble être apparue «au cours du haut moyen âge et se répandit surtout au cours de l'époque carolingienne»[2], la documentation textuelle suggère que la création de diminutifs détoponymiques (formés à l'aide du suffixe issu de *-ITTU/-A) s'est

(1) Sur ces formations, v. Ronjat 1930-1941, 3, 392; Vincent 1937, §§ 98-108 (classement par suffixes); Nègre 1990-1991, §§ 30194-330420 (classement alphabétique des toponymes), sous un titre peu approprié («Transports de diminutifs ou augmentatifs»). Nègre ne signale aucun diminutif au chapitre «Noms de lieux transportés à l'époque romane» (§§ 11859-11862).

(2) G. Fournier 1962, 315.

développée «à partir du Xe siècle»[3]. Le plus ancien exemple (*Vinzelleta*) se lit, à notre connaissance, dans le censier interpolé dans l'acte de fondation du monastère de Sauxillanges, censier que nous datons de *ca* 946[4]. L'impression que l'on retire de la lecture des textes est d'autant plus vive que la localité dénommée par la suite *Mercœurette*[5] est encore désignée en 926 par une périphrase contenant le simple (*alia Mercoria*)[6], tandis qu'en 946 celle qui portera le nom de *Espézolette*[7] est évoquée grâce au même tour (*alia Speciolas*)[8].

1.2. Dans le reste du domaine occitan, les plus anciens exemples recueillis par Vincent concernent le Languedoc, où *Musagellum* est attesté en 827[9] et *Cailhavel* (Aude) en 870, et le Velay où *Cordaget* (Haute-Loire) apparaît *ca* 889[10]. On peut ajouter, en Languedoc, *Salignanillo* en 812[11] et *Petronianellum* en 855/856[12]. Dans le domaine d'oïl, Vincent

(3) G. Fournier 1962, 317-8.

(4) Doniol 1864, n° 13. Aujourd'hui *Vinzelette* (l.-d., comm. de Lamontgie, Puy-de-Dôme), sur le nom du village voisin *Vinzelles* (comm. de Bansat). V. Dauzat 1915, § 369; 1939, 158, 161 et n. 1; Chambon, à paraître, *a.* À ajouter aux exemples de G. Fournier 1962, 317.

(5) Dom., comm. de Mercœur, Haute-Loire.

(6) Doniol 1863, n° 285; G. Fournier, 1962, 225, 511 et n. 11.

(7) Vill. détr., comm. de Saint-Mary-le-Plain, Cantal, figurant encore sur le plan cadastral (Amé 1897, 186). Cf. le simple *Espézolles* (vill., même commune).

(8) Doniol 1863, n° 281; Baudot/Baudot 1935, 180-1. – De même *Espinouset* (vill., comm. d'Arvieu, Aveyron) est désigné comme *alio Spinoso* en 937 (Chambon 1997, 76); le même tour est encore employé en Rouergue à la fin du 11e siècle (*in alio Vabre*; Brunel 1960, 49). Un tour proche se trouve dans *alterum Agrifolium* 870, aujourd'hui *Greffeillet* (Aude); Vincent 1937, § 103. Pour le même usage dans l'Italie du Nord-Ouest, v. Settia 1998, 648 et 656.

(9) «villarem [...] nomine Musagellum, necnon et in Musiaci villa domos et terras» (orig., Levillain 1926, n° VIII), où l'on notera l'opposition *villa* /vs/ *villare*. Il s'agit de la confirmation royale d'une donation en faveur de l'abbaye de Lagrasse faite par Oliba, comte de Carcassès: les deux localités ont toutes les chances de se trouver dans la région de Carcassonne. Sabarthès (1912, 270 et 24) identifie le simple avec *Moux* (ch.-l. de comm.) et *Musagellum* avec *le Bas* (f., comm. de Moux); Levillain (1926, 333), avec *Moux* et *Moux-le-Bas* respectivement; de même Vincent 1937, § 101. Le toponyme diminutif ne semble donc pas avoir été continué.

(10) Vincent 1937, §§ 101 et 103.

(11) «in loco vero Salignano et Salignanillo». V. Assénat 1993, 130, qui identifie avec «Salinelles et Salignac» et indique que «le site de *Salignano* est occupé dès le IIIe s. ap. J.-C., tandis que l'apparition de *Salignanillo* ne semble pas remonter au-delà du VIIe siècle». V. aussi Germer-Durand 1863, 231, s.v. *Salinelles* (ch.-l. de comm., cant. de Sommières, Gard); Hamlin 1959, § 246 (= *Salinelles*, Gard).

fournit des exemples français remontant à 752-757 et 862 et des exemples belges de 770-779 et 779[13]. Dans l'Italie padane, pour laquelle on dispose d'une belle enquête (Settia 1998), les premières attestations de diminutifs détoponymiques se trouvent au milieu du 9e siècle (en 840, 853, 862). À s'en tenir à la documentation écrite, il semble donc très difficile de remonter plus haut que l'époque carolingienne.

2. Un critère linguistique de datation: les traitements phonétiques différenciés de la vélaire au sandhi interne

Une approche d'ordre plus strictement linguistique conduit néanmoins à vieillir certains dérivés détoponymiques du domaine nord-occitan, essentiellement formés à l'aide de *-ITTU (beaucoup plus rarement et en dehors de ce domaine avec -ĪCULA ou -ELLU).

2.1. Traitant des alternances radicales dans la dérivation occitane, Ronjat avait fait observer que les ethniques en *-és* tirés de noms de lieux originellement suffixés en -ĀCU étaient parfois de forme *(...)agu+és* ou, plus récemment, en *(...)aqu+és*[14]. Mais la formation des ethniques en < -ĒNSE n'est pas la seule dérivation où se fasse jour une allomorphie de ces bases toponymiques. Lorsque celles-ci se sont trouvées combinées au suffixe diminutif *-ITTU, trois traitements différents ont pu en effet se développer à partir de la consonne vélaire placée au sandhi interne devant la voyelle palatale du suffixe.

2.2. Parmi les dérivés diminutifs en *-et* < *-ITTU tirés de noms de lieux en -ĀCU, la toponymie de l'Auvergne et de certaines régions voisines permet d'exemplifier les trois types suivants de finales[15].

---

(12) «villam Petrolianum et Petronianellum» 855/856, «villas Petrolianum et Petronianellum» 954-986, etc. Le simple est conservé dans *Mas de Peyrille* (f., comm. de Pomérols, Hérault); le dérivé est attesté pour la dernière fois en 1254. V. Hamlin 2000, 292.

(13) Vincent 1927, 17 et 19; 1937, § 100. Ces exemples comportent le suffixe -OLU.

(14) «Bien que la flexion masc. et fém. des adj. continuant celt. *-āc-* ait disparu de bonne eure (v. Gröhler, *Ortsn.* 184-6) et qu'on n'ait que quelques ex. de n. de l. à form. fém. comme *Boussagos* (Érault, près de Bédarieux), les etniques formés sur *-a(c)* ont généralement *-ag-*, ex. *Floura(c)*, *-agués* ~ *-agol*; mais *Blauvaquié* sur *Blauva* < *-ac* (dép. Vaucluse); TDF *Armagnagués*, mais dans de nombreux textes aq. mod. je lis *-qués*» (Ronjat 1930-1941, 3, 344). Cf., en Auvergne, *Orlhagués*: *Orlhac* (fr. *Aurillac*) et *Raulhaqués*: *Raulhac* (Hérilier 1989, 40).

(15) Pour l'Auvergne, la seule synthèse se trouve dans Hérilier 1989, 39-40.

2.2.1. Le type *(...)az+et* paraît assez rare[16]. Il n'est signalé, en tout cas, ni par Dauzat (1939), ni par Vincent (1937), ni par Nègre (1990-1991)[17].

Il est assuré dans [1] *mansus de Buinhazet* 1314 > *Buniazet* (vill., comm. de Lapte, Haute-Loire): *Buniac* (même commune)[18]; [2] *villa quæ dicitur Cardazeto* (corr. *Cord-*) *ca* 889, *villa de Cordazet* 11e s. > *Cordaget* (l. détr., comm. de Laussonne, Haute-Loire): *Cordac* (même commune)[19], sur lequel nous devrons revenir (§ I.3.1.); [3] *Escublaset* 1541 > *Escublazet* (ham., comm. de St-Haon, Haute-Loire): *Escublac* (ch.-l. de la commune)[20]; [4] *Montagnazet* (éc., comm. de Saint-Jean-de-Nay, Haute-Loire): *Montagnac* (même commune)[21]; [5] *Tarjazet* (comm. de Target, Allier): *Target* (chef-lieu de la commune)[22]. Il convient probablement d'ajouter le diminutif en -ELLU *Bournazel* (ch.-l. de comm., Aveyron), *Bornacello* 819[23], qui

(16) Sont douteux, faute de simples correspondants: *Loubazet/Loubazeix* (ham., comm. de Chastreix; Bouillet 1854, 185; *IGN 1:25 000, 2433 E*); *Méliazet/Milliazeix* (vill., comm. de Miremont; Bouillet 1854, 200; *IGN 1:25 000, 2430 E*), *Millaseix* 18e s. (Cassini); *Son(n)azet* (vill., comm. de Saint-Avit, Puy-de-Dôme; Bouillet 1854, 308; *IGN 1:25 000, 2431 O*), *Sonazeix* 18e s. (Cassini), *Saunnazeix* 1789 (Tardieu 1877, 328), qu'Hérilier (1989, 40) rapproche sans convaincre de *Saulnat* (vill., comm. de Cellule, Puy-de-Dôme; Dauzat 1939, 289). Toutes ces localités sont situées dans le Puy-de-Dôme. – À écarter: *Bergojaset ca* 1208, forme classée sous *Bergougeac* (ham., comm. de Saint-Privat-d'Allier, Haute-Loire) par Chassaing/Jacotin (1907, 26), suivis par La Conterie (1989, 55). Il s'agit sans doute d'un diminutif, mais le simple *Bergougeac* n'est pas un nom de lieu en -ĀCU (cf. toutes les formes anciennes, en *-as*, de 1255 à 1560) et, dans sa grande sagesse, Dauzat (1939) ne l'avait d'ailleurs pas accueilli. À écarter de même *Eyravazet* (vill., comm. de Vorey, Haute-Loire), *Eyravaset* 1507, sur *Eyravas* (vill., même commune) < *Ayravas* 1314 (Chassaing/Jacotin 1907, 114); *Machazet* (ham., comm. de Chastreix; Bouillet 1854, 187; *IGN 1:25 000, 2433 E*), d'après *Marchasseix* 18e s. (Cassini).

(17) Pour l'Auvergne et le Velay, cf. Hérilier (1989, 40), qui ne prend pas position sur l'évolution phonétique.

(18) Chassaing/Jacotin 1907, 48; Dauzat (1939, 256) ne relève pas le diminutif; Hérilier 1989, 40; La Conterie 1989, 65 (sans commentaire phonétique).

(19) Chassaing/Jacotin 1907, 90; Dauzat 1939, 265; Hérilier 1989, 40; Gounot 1989, 147 (par erreur *Cordaguet*); La Conterie 1989, 85 ne relève pas le diminutif. Pour la discussion concernant ce nom, v. ci-dessous § I.3.1.

(20) Chassaing/Jacotin 1907, 111; Dauzat (1939, 290) ne relève pas le diminutif; Ø Hérilier 1989, 40; La Conterie 1989, 96 (sans commentaire phonétique).

(21) Chassaing/Jacotin 1907, 183; Dauzat 1939, 281 et n. 1; Hérilier 1989, 40; La Conterie 1989, 143 ne relève pas le diminutif. Pour la discussion concernant ce nom, v. ci-dessous § I.4.2.

(22) *IGN 1:25 000, 2528 E*. Les formes anciennes de *Target* assurent qu'il s'agit bien d'un toponyme en -ĀCU: *Targiaco* 1327, *Tarjaco* 1351, *Target* 1422, *Trejet* 16e s., *Targiaco* 17e s. (tous Font-Réaulx 1961-1962, resp. 34, 76, 91, 149, 117); cf. Dauzat/Rostaing 1978, 669, citant Kaspers; Nègre 1990-1991, § 359. Pour le traitement phonétique, v. P.-F. Fournier 1984, 27-8.

(23) Desjardins 1879, n° 580; *Bornazel* 12e s. (Desjardins 1879, n° 529).

paraît formé sur l'ancêtre de *Bournac* (ham., comm. de Goutrens)[24]. Appartient également à la même strate phonétique *Fabrécilles/Fabrezilles* (ham., Prades-d'Aubrac, Aveyron), *Fabrisilhas* prem. moit. 15e s., diminutif de *Fabrègues/la Fabrègue* (même commune) < FABRICA[25]. Dans ce dernier cas, le suffixe -ĪCULA, qui semble beaucoup moins usuel que -ELLU, -(E)OLU ou *-ITTU en fonction détoponymique, paraît signaler une dérivation particulièrement ancienne[26].

2.2.2. Le traitement *(...)ag+et* paraît plus rare encore[27].

On le trouve dans [1] *Azaget* (vill., comm. de Cressat, Creuse)[28]: *Azat* (même commune)[29]; [2] *Brassaget* (quartier, comm. de Brassac, Puy-de-Dôme), id. 18e s.

---

(24) V. Albenque (1996, [I,] 236) pour le simple (d'après *IGN 1:25 000, 2338 E*, Bournac est situé dans la commune de Saint-Christophe-Vallon). On doit toutefois noter que le hameau de Bournac se trouve à 6 ou 7 km de Bournazel. Nègre (1990-1991, § 30227) considère *Bournazel* (Aveyron) comme un diminutif détoponymique d'un «NL *Bournac*» qu'il ne prend pas la peine de spécifier. Nègre (*loc. cit.*) propose la même analyse pour *Bournazel* (Tarn), mais celui-ci ne possède aucun correspondant simple (comme cela est explicitement indiqué dans Nègre 1986, § 57), et pour *Bournezeau* (Vendée), qui se trouve dans le même cas (Nègre 1990-1991, § 30230 le fait venir de deux [!] «NL *Bournac*, *Bournay*», noms de lieux qui paraissent inconnus dans la région). Dans les deux cas, on préférera donc, jusqu'à plus ample informé, un ancien diminutif délexical sur le type ayant abouti à aocc. *bornac* «ruche» (FEW 1, 568a) et l'on retouchera dans ce sens la solution présentée par Dauzat/Rostaing (1978, 105-6) et Villoutreix (1981, 36; 1992, 30).

(25) Chambon 1980, 52.

(26) Cf. en Italie du Nord-Ouest le couple *Andio/Andezeno* < *Andego* 1047/*Andecelli* (gén.) 992 (Settia 1998, 646).

(27) Dauzat (1939, 243 n. 2) donne pour seul exemple *Cordaget* (par erreur); Hérilier (1989, 39) reprend *Cordaget*, mais ajoute *Brassaget*. Pour *Cordaget*, v. ci-dessous § I.3.1. – Cf. peut-être encore les deux noms suivants, qui sont apparemment dépourvus du simple correspondant: *Chanaget* (l.-d., comm. de Grandrieu, Lozère; *IGN 1:25 000, 2737 O*; dérivé et simple éventuels inconnus de Dufort 1965, 32 et de Camproux 1969, 163-4); *Chaumaget* (l.-d., comm. de Bournoncle-Saint-Julien, Haute-Loire; *IGN 1: 25 000, 2634 O*), qui ne peut être séparé de *Chomaget* (f., comm. de Cohade, Haute-Loire), *Chalmagest* 1320 (Chassaing/Jacotin 1907, 80; non retrouvé sur *IGN 1: 25 000, 2634 O*); cf. encore *le terroir de Chassoulet sive du Serre de Chaumaget* 1742 (Chassaing/Jacotin 1907, 69, s.v. *Chassoulet*). Pour la contre-graphie <-est> en 1320, cf. *Anterivest* 1320, très probablement dérivé diminutif de *Anterius* 1322 (auj. *Antérif*, comm. de Laval, Haute-Loire; Chassaing/Jacotin 1907, 6). Malgré la proximité des deux localités et un certain parallélisme des formes qui pourraient être suggestifs, il nous paraît impossible de relier *Domarget* (vill., comm. de Domeyrat, Haute-Loire), *Dolmarget* 1543 (Chassaing/Jacotin 1907, 107), *Domarget* 18e s. (Cassini), à *Domeyrat* (chef-lieu de la commune), *Dalmeyrac* 1540 (Chassaing/Jacotin 1907, 107; Dauzat 1939, 250: *ARMARIĀCU). Les cas d'effacement de /a/ intertonique sont, bien entendu, extrêmement marginaux en occitan (Ronjat 1930-1941, 1, § 183). Une base *ARMARICITTU serait phonétiquement acceptable, mais elle supposerait une haplologie suffixale (pour **ARMARACICITTU) et, surtout, la combinaison *-IC-ITTU ne paraît pas usuelle.

(Cassini): *Brassac* (chef-lieu de la commune)[30]; [3] *Coussaget* (ham., comm. de Bonnat, Creuse), *Cozeget* fin 12e s.: *Coussat* (même commune); [4] *Fleuraget* (ham., Saint-Loup, Creuse), *Floiraget* 12e s.: *Fleurat* (même commune); [5] *Sardounaget* (ham., Tardes, Creuse; *sic* INSEE), *Sadornaget* 1448: *Sadournat* (même commune; tous les trois Villoutreix 1989, resp. 15, 16, 18). Il est impossible de préciser si, dans la mention languedocienne *Musagellum* 827 (citée ci-dessus § I.1.2. et n. 9), <g> note /ǧ/ ou /g/.

2.2.3. La forme qu'affectent dans la très grande majorité des cas les diminutifs de toponymes en -ĀCU est *(...)agu+et*.

Aubazaguet (vill., comm. d'Aubazac, Haute-Loire) correspond, par exemple, à *Aubazac* (chef-lieu de la commune). Nègre cite onze exemples de ce type (Haute-Garonne, Tarn, Lot, Haute-Loire, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Charente)[31]. Hérilier (1989, 39) en donne une bonne vingtaine dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme[32]. Ces formations correspondent aux ethniques en *(...)agu+és* de Ronjat. Relèvent également de cette strate phonétique plusieurs dérivés en -ELLU/*-el* cités par Nègre: *Lauraguel* (Aude) < *Lauraguellum* 931[33], *Massaguel* (Tarn; depuis 1152): *Massac*, *Monsaguel* (Dordogne): *Monsac*, *Pinsaguel* (Haute-Garonne)[34].

2.2.4. La finale théoriquement possible **(...)aquet*, correspondant au type de *Blauvaquié* de Ronjat, ne paraît pas documentée en toponymie[35].

---

(28) *IGN 1:25 000, 2229 E.* Le directeur des Archives de la Creuse ayant décidé de cesser de renseigner le public savant sur le contenu du Dictionnaire topographique manuscrit qu'il conserve dans son dépôt, nous restons dans l'ignorance d'éventuelles formes anciennes. Que M. le directeur des Archives de la Creuse veuille bien trouver ici l'expression de nos sincères remerciements pour la peine qu'il a prise à répondre, serait-ce négativement, à notre demande de renseignement.

(29) *Azac* 1472, Villoutreix 1989, 14 (qui part de *Ateius*; plutôt sur *Atius*, cf. Schulze 1991, 423 et n. 1), avec cette remarque: «le *c* final est corroboré par le diminutif médiéval *Azaget*».

(30) *IGN 1:25 000, 2633 O*; Bouillet 1854, 33 (où Brassaget figure comme village); Hérilier 1989, 39; Dauzat 1939, 255, qui ne cite pas le diminutif (préciser la forme la plus ancienne du simple: *Braciacus* 926; Doniol 1863, n° 315).

(31) Nègre 1990-1991, §§ 30218, 30228, 30241, 30250, 30303, 30305, 30319, 30346, 30364, 30385, 30399.

(32) Nègre 1986, § 58 donne quatre exemples dans le Tarn. Ces formations sont très rares dans l'Hérault (trois exemplaires dans Hamlin 1959, 61). Il ne semble pas être question de diminutifs dans les travaux de Rostaing (1950), de Dufort (1965) ou de Camproux (1969) sur la Provence ou le Gévaudan; on ne sait pas s'il était dans les intentions de ces auteurs de les relever.

(33) Nègre 1990-1991, § 6417: *Lauracum seu Lauraguellum* 931.

(34) Nègre 1990-1991, §§ 30340 , 30348, 7302; cf. Nègre 1986, § 58.

(35) Cf. cependant, avec le diminutif *-on*, *Genzacou* (moul., comm. de La Vaudieu, Haute-Loire), attesté en 1612, sur *Genzac* (ham., comm. de La Chomette); Chassaing/Jacotin 1907, 135; Hérilier 1989, 40. – Hérilier (1989, 39) a proposé de reconnaître un quatrième type en *(...)ad+et*, lequel se grefferait sur l'évolution /k/ > /t/ en fin de mot après voyelle; cette évolution, bien attestée dans l'Aurillacois (Ronjat 2, 269 et 283) et qui aurait précédé, plus au nord, l'amuïs-

2.3. Sur le plan diachronique, les différents traitements de la vélaire présuffixale s'expliquent par les dates différentes où les séquences /(...)Vk+e(...)/ ont été produites au sandhi interne. Il est possible de situer dans le temps, du moins de manière approximative, ces traitements successifs à la jointure et de dater du même coup le moment où la dérivation diminutive s'est produite[36].

2.3.1. Dans le type (1) *Buniazet*, la suffixation remonte à une époque suffisamment ancienne pour que les dérivés aient subi les mêmes changements que les mots latins du fonds primitif comportant la même séquence. On a donc affaire, selon la terminologie en usage, à des continuateurs de dérivés latins (par opposition aux formations dites romanes)[37]. Le traitement est le traitement héréditaire de /k/ primaire intervocalique devant palatale (lat. MACELLU > aocc. *mazel* ou PLACĒRE > *plazer*) à savoir: assibi-

---

sement de la consonne finale (cf. Ronjat 1930-1941, 2, 283 et 3, 345, qui suppose parallèlement *esclop* > **esclot* > [ikʎo] à Vinzelles), pourrait être responsable des finales en *-at* (Hérilier 1989, 36-8). Toutefois, aucun des trois exemples allégués ne paraît entièrement sûr. (i) Les formes les plus anciennes de *Brouzadet* (vill., comm. d'Arpajon-sur-Cère, Cantal) et de *Brouzac* (vill., même commune) sont *afarium de Brosac et de Brosadet* 1269 (Boudartchouk 1998, 68), ce qui paraît fort précoce pour supposer /-k/ > /-t/ dans le simple (la graphie *-at* n'apparaît dans le sud du Cantal qu'en 1400; Dauzat 1939, 245). En outre, les mentions suivantes du simple (Amé 1897, 79) sont «contradictoires et déconcertantes» (Dauzat 1939, 256) et -ĀCU n'est pas entièrement assuré. (ii) Les référents de *Auliac* (vill., comm. de Talizat, Cantal) et de *Auliadet* (vill., comm. de Peyrusse, Cantal), sur l'autre rive de l'Alagnon, paraissent situés trop loin l'un de l'autre pour que la relation morphologique s'impose. En outre, l'homonyme *Auliadet* (vill., comm. de Massiac, Cantal) dérive certainement d'un simple disparu qui n'était pas en -ĀCU, d'après les mentions *Olliado ca* 1019 et 11e s. (Desjardins 1879, nos 307 et 394; Desjardins 1879, 436 et 486 identifie à tort avec *Auliade*, qui figure sur *Cassini* = *Auliadé*). (iii) Quant à *Vergheadet* (ham., comm. de Charensat, Puy-de-Dôme) sur *Vergheas* (ch.-l. de comm.), les formes anciennes du simple (*Vergat* 1373, *Vergiat* 1358, *Verghat* 1392, *Verghaco* 1467 dans Font-Réaulx 1961-1962, 169, 220, 221 n. 1, 233) n'encouragent pas à supposer une base en -ĀCU (Dauzat 1939 n'avait pas accueilli le nom, mais cf., en sens inverse, Dauzat/Rostaing 1978, 706 [sur la base d'une forme en *-acum* de 1118, trouvée dans Tardieu 1877, 349, sans référence] et à Nègre 1990-1991, § 7576). En revanche, *Aulhadet* 1508 (dom. ruiné, comm. de Jabrun, Cantal, encore mentionné en 1686; Amé 1897, 18; non relevé par Hérilier 1989, 39) doit être mis en relation avec *Auliac* (vill., comm. de Jabrun), *Aulhac* 1508 (Amé 1897, 18; Dauzat 1939, 250-1). En tout état de cause, comme le changement /k/ > /t/ en fin de mot ne peut être que postérieur au dévoisement de /g/ et de /d/ dans le même environnement (*ca* 1100), ce type minoritaire est nécessairement analogique et relativement tardif.

(36) Cf. Meyer-Lübke 1890-1906, 2, § 351; Ronjat 1930-1941, 1, § 189; 3, § 671.

(37) Cf. Meyer-Lübke 1890-1906, 2, § 348; Ronjat 1930-1941, 1, § 189.

lation devant voyelle palatale (traitement dont le début peut être situé au 3e siècle et qui est achevé au 6e)[38], puis voisement à l'intervocalique. Comme le résultat *(...)azet* ne se confond pas avec celui de /g/ primaire placé dans le même environnement (lat. FLAGELLU > aocc. *flagel*, PAGĒNSE > aocc. *pagés*)[39], l'assibilation s'est produite au sandhi interne avant la sonorisation de /k/ intervocalique dans les toponymes simples. La sonorisation fournit par conséquent un *terminus post quem non* aux toponymes du type (1). Or, ce procès est consensuellement placé «en latin vulgaire, à la fin du IVe et au Ve siècle»[40]. Il est certain, d'autre part, compte tenu de la date de formation des toponymes en -ĀCU[41], que l'immense majorité de ceux-ci a connu ce changement dès son début. Toutes choses égales par ailleurs, on est donc en droit de placer au 5e siècle au plus tard les formations en *(...)azet*[42]. Il est plus délicat de préciser le *terminus a quo*: néanmoins, en ce qui concerne les dérivés en *-ITTU, le caractère tardif et régional du suffixe (inconnu du roumain et du sarde)[43] paraît interdire de faire remonter ces formations plus haut que les 3e/4e siècles, ce qui est compatible avec la datation généralement admise pour l'assibilation. On peut donc retenir, au total, l'intervalle 3e-5e siècle pour les formations en *(...)AC+ITTU[44].

---

(38) Cf. Straka 1979, 200-1; La Chaussée 1974, 176; Ronjat 1930-1941, 2, 8-9.

(39) Ronjat 1930-1941, 2, 102.

(40) Pierret 1994, 170; Bourciez/Bourciez 1971, 130: «vers la fin du IVe siècle»; Tekavčic 1972, 1, § 214: exemples sûrs au 5e siècle; La Chaussée 1974, 182: «vers 400»; Wüest 1979, 233: «vers le Ve ou le VIe siècle»; Väänänen 1982, § 106: les exemples ne deviennent «un po' più abondanti che a partire del V secolo», «la sonorizzazione non s'è potuta compiere, almeno in Gallia, prima del V secolo» (d'après Gamillscheg); Ronjat 1930-1941, 2, 70: «le procès d'altération des consonnes intervocaliques a dû prendre fin pendant la période des emprunts au germ. anciens» (rien de précis sur le *terminus a quo*).

(41) En Arvernie, «vers le IIe et surtout le IIIe siècle», selon le travail classique de Dauzat (1939, 241); dès la première moitié du Ier siècle, c'est-à-dire dès le début de la romanisation des campagnes, selon nous, du moins en Grande Limagne (Chambon, à paraître, *b*).

(42) Hérilier (1989, 40) reste sur la réserve et ne propose pas de datation. – Un type en *-*asset*, avec assibilation, mais sans sonorisation, n'est pas imaginable: contre l'avis de La Conterie (1989, 161), on écartera donc *Rassasset* (dom., comm. de Polignac, Haute-Loire), sans formes anciennes et sans correspondant simple connu (Chassaing/Jacotin 1907, 227). Il pourrait s'agir tout au plus d'un dérivé tardif à double suffixe en *-ass-et* (postérieur à l'amuïssement de la consonne finale de la base), sur un modèle attesté dans les ethniques: cf. *Culhassaire* sur *Culhat* (ch.-l. de comm., Puy-de-Dôme) ou *Panhasson* sur *Panhac* 1556 (= *Polignac*, ch.-l. de comm., Haute-Loire); v. Hérilier 1989, 40.

(43) Cf. Meyer-Lübke 1890-1906, 2, § 505; Maurer 1959, 269-70.

(44) Le *terminus a quo* ne vaut pas pour *Bournazel* (Aveyron), si celui-ci est bien un dérivé détoponymique (v. ci-dessus n. 24).

2.3.2. Le type (2) *Brassaget* est en revanche postérieur à la sonorisation: si celle-ci avait pris effet dans des dérivés déjà construits, on aurait abouti à la solution *(...)azet*. La sonorisation s'est donc produite dans les toponymes simples et c'est sur des formes de simples à sonores, en *[(...)ágo], voire en *[(...)ág], que la suffixation s'est appliquée. Le traitement /g/ > /ǧ/ à la jointure s'explique soit par le fait que /g/ secondaire a pu subir encore l'évolution de /g/ primaire devant voyelle palatale (lat. FLAGELLU > aocc. *flagel*), soit, plus probablement, par le fait qu'il a été traité en nord-occitan comme /g/ réintroduit devant voyelle palatale dans les emprunts au francique, c'est-à-dire ramené par adaptation à la consonne palatalisée ou palatale [g'] (> /ǧ/) issue des anciens /g/ autochtones devant /a/ (traitement parallèle à celui de /k/ germanique > /č/, adapté au stade [k'] atteint par /k/ latin devant /a/)(45). On peut donc placer (2) dans un intervalle 5e-7e siècle commençant après (le début de) la sonorisation des sourdes intervocaliques et englobant la période de l'intégration des emprunts au francique (6e-7e siècles)(46).

2.3.3. Quant au type (3) *Aubazaguet*, il n'a pu être formé, sur la base des formes sonorisées en */(...)ágo/ ou, plus vraisemblablement, en */(...)ág/ des toponymes simples, qu'après que le traitement (2) ait cessé d'être actif (7e siècle) et avant le dévoisement de /g/ devenu final. On place la désonorisation occitane aux 11e/12e siècles(47).

2.4. Ce n'est probablement pas un hasard si nous ne connaissons pas d'exemple sûr du type (2) en dehors du domaine nord-occitan(48). Il est

(45) Ronjat 1930-1941, 1, 52-3; v. aussi 2, 8; cf. Bourciez/Bourciez 1971, 130; La Chaussée 1974, 183.

(46) Période contemporaine de la formation des dérivés du genre de fr. *archet* ou *sachet*: «etwa im 6. oder 7. Jahrh.» (Meyer-Lübke 1966, § 20).

(47) Pensado 2000, 45; Grafström 1958, 215-8. En Auvergne, vers 1064-1128 (datation d'après Belmon/Vielliard 1997, 174), les cinq occurrences de toponymes en -ĀCU de la liste des créances consenties par Agnon de Meymont (Olliergues, Puy-de-Dôme) sont en *-ac* et *Blang* dans le surnom de *Rigaldus Blang* constitue un contrépel évident. À la fin du 11e siècle, les formes en *-ag* et en *-ac* voisinent dans le censier des vicomtes de Millau (Brunel 1960, *passim*); pour les autres textes rouergats, v. Kalman 1974, 95-6. On remarquera que le seul document cité par Kalman comme n'ayant que <d> et <g> en fin de mot est le n° 248 de Brunel (1926) que Kalman date avec Brunel de *ca* 1120; or, Brunel (1926, 497) avait fait remarquer que cette charte n'était pas séparable des nos 15, 16, 17, et l'on date à présent les nos 15 et 16 de *ca* 1060 (Belmont/Vielliard 1997, 173 et n. 72, 180).

(48) On rappelle qu'il est impossible de décider si *Musagellum* 827 contient /ǧ/ ou /g/; v. ci-dessus § I.2.2.2.).

évident, en effet, qu'en domaine sud-occitan /g/ devant palatale n'a pu être traité qu'en /g/ à l'époque de l'intégration des emprunts au francique[49]. Dans ce domaine, les couches (2) et (3) ont donc de fortes chances de n'être généralement pas discernables et *(...)aguet*, de correspondre pour l'essentiel, par conséquent, aux périodes (2) + (3).

2.5. Il est possible, au total, de caractériser et d'ordonner ainsi les trois types nord-occitans: (1) appartient à la fin de l'Antiquité proprement dite[50]; (2) correspond *grosso modo* à l'époque mérovingienne; (3) est post-mérovingien et probablement antérieur à *ca* 1100. On retiendra surtout que la dérivation diminutive détoponymique a débuté bien avant ses premières manifestations écrites. L'absence de finale en **(....)aquet* paraît suggérer que la formation de diminutifs en *-et* n'a plus été productive après le dévoisement des sonores devenues finales (*ca* 1100)[51].

---

(49) Ronjat 1930-1941, 2, 52-3.

(50) À titre de parallèle, on peut mentionner certaines issues toponymiques du dérivé collectif *URTĪCĒTU (formé sur lat. *urtīca* «ortie», dérivé inconnu du latin écrit de l'Antiquité comme de l'ancien occitan). Correspondent aux diminutifs en *(...)azet* les noms de lieux suivants: *Ourtizet* (Aude [2]; Strobel 1936, 44); *Ortizet* (vill., comm. de Réquistat, Aveyron; Dardé 1868, 263), *Ortizet* 1256 (Ourliac/Magnou 1985, n° 53), *Ortiseto* 1341 (Molinier 1883, 483), etc.; *Ortizet* (vill., comm. de Saint-Pierre-le-Vieux, Lozère; Bouret 1852, 257). Avec syncope antérieure à la sonorisation: *Orced* fin 11e s. (localité non identifiée en Quercy; Desjardins nos 372 et 386); *Orcet* (ch.-l. de comm., Puy-de-Dôme), *Urticido* faux de la 2e m. du 10e s. (G. Fournier s.d., 11), *Orceto* 954-986 (Doniol 1864, n° 253), *Orcet* 994-1049 (Doniol 1864, n° 412). Cf. aussi *Billezois* (ch.-l. de comm., Allier) qui «ne peut être évidemment que l'adjectif [*]*Biliacensis*, dérivé de Billy ([*]*Biliacum*) qui est dans le voisinage» (Thomas 1877, 262); v. aussi Sindou 1987, 32 (avec formes anciennes).

(51) «On a [...] dès le vpr. des ex. de dér. avec la sourde du mot simple comme *capatge* (à côté de *cab-*) 'capitation'. Le nombre de ces derniers tend à augmenter» (Ronjat 1930-1941, 3, 343). Encore qu'on ne dispose pas d'arguments directs allant dans ce sens (mais v. ci-dessous § I.4. et § II.3.), on ne peut exclure que des dérivés en *(...)agu+et* aient été créés analogiquement après *ca* 1100, sur le modèle des alternances générales et régulières en occitan dans la dérivation entre sourdes (en fin mot) et sonores (dans le dérivé); les alternances entre simples et dérivés propres à (1) et (2) n'ont laissé, semble-t-il, aucune trace dans la formation des mots. Il faut aussi tenir compte globalement du fait qu'en Auvergne, du moins dans le Nord-Ouest (Charbonnier 1980, 1, 289, 642-3) ou en Carladez (Boudartchouk 1998, 6, 682, 711), le réseau des habitats est fixé dès 1300 ou la deuxième moitié du 13e siècle. – Dans le Nord-Ouest de l'Italie, le nombre des doublets toponymiques diminue aux 11e et 12e siècles, «malgré l'accroissement de la documentation écrite conservée». «Ce fait peut être interprété comme un indice de l'antériorité des dédoublements attestés aux XIe et XIIe siècles et de leur stagnation par suite de l'*incastellamento*» (Settia 1998, 653).

3. La position de Dauzat

Nos résultats recoupent en partie et complètent les vues exprimées de manière fort cursive par Dauzat (1939, 243-4)[52].

3.1. Dauzat ne consacre en effet que quelques mots au type (2) *(...)ag+et*: «Un seul de ces diminutifs, qui a pris la forme *-aget* (*g* = *dj*), est de formation franque: *Cordaget*, [Haute-]L[oire], attesté en 889»[53]. La datation qu'il avance («formation franque») correspond de près à celle que nous avons proposée (5e-7e siècle). Pourtant, le seul exemple allégué par Dauzat est analysé par lui de manière inexacte.

Si l'on se reporte à la notice que Dauzat, dans le même travail, a consacrée à *Cordaget*, on lit en effet, après la mention de *Cordac* (comm. de Laussonne, Haute-Loire): «dér. ancien, même cne, *Cordaget*, *Cardazeto* 889 [lire: *Cord-*], *Cordazet* XIe s.»[54]. La consultation de la source de Dauzat pour la Haute-Loire (Chassaing/Jacotin) permet d'ajouter à *Cardazeto* «v. 889» (et non «889» chez Dauzat) et à *Cordazet* 11e s.[55] les attestations *En Cordaset* 1508 et *Cordaget*, *Courdaget* 1707. On peut constater que toutes les formes anciennes de *Cordaget* témoignent en réalité du traitement (1) le plus ancien, à l'exception des attestations les plus récentes (1707): on a donc visiblement affaire à une chuintisation secondaire qui n'est probablement pas antérieure au 16e siècle[56]. Tout se passe donc comme si Dauzat raisonnait (juste) sur la forme contemporaine (trompeuse), contre les attestations anciennes qui ne laissent pourtant aucun doute sur la forme primitive du toponyme.

Il est également curieux de constater que Vincent, qui dépend bien directement de Chassaing/Jacotin et non de Dauzat, puisqu'il donne la date de «v. 889» et non, comme Dauzat le fait par erreur, celle de «889», écrit lui aussi (avec une correction tacite du premier *a* en *o*) *Cordageto*[57]. Quant à Nègre, il ne cite que *Cordazet* 11e s., qu'il tire explicitement de Vincent[58]. Comme il enseigne que «*-azet* a été déformé en *-aget*» – ce qui, question de terminologie («déformé») mise à part, est correct –, tout porte à croire qu'il a purement et simplement fait passer à la trappe la mention de *ca* 889 citée par Vincent (dont il avait l'ouvrage sous les yeux), puisque cette

(52) On ne peut retenir la suggestion de Nègre (1986, §§ 57-8) qui parle du «diminutif roman en *-acellus*, qui est devenu *-azel*» (formule qui semble, du reste, inexacte: le suffixe est -ELLU; l'exemple douteux, v. ci-dessus n. 24) et indique que «les diminutifs de l'époque occitane sont en *-aguel*, *-aguet*» (pour Nègre, 'formation romane' = «du Ve au Xe siècle» et 'formation occitane' = «dès le Xe siècle»; cf. *op. cit.*, §§ 43 et 105).

(53) Même texte dans Dauzat 1932-1933, 220 n. 2.

(54) Dauzat 1939, 265; même texte dans Dauzat 1932-1933, 10.

(55) Chassaing/Jacotin 1907, 90. Ces deux formes sont bien celles éditées par la source de Chassaing/Jacotin (Chevalier (1884, resp. n° LXVII et n° XXXVIII).

(56) Michelly 1936, 81.

(57) Vincent 1937, § 103.

(58) Nègre 1990-1991, § 6392.

mention, en réalité erronée, lui donnait en apparence tort[59]. Le recours à une source tertiaire (Chassaing/Jacotin) et non à une source quaternaire (Vincent) aurait pu éviter au chanoine ce péché véniel contre la philologie.

3.2. Quant au type (3), Dauzat en propose une interprétation en deux temps.

Se plaçant d'abord du point de vue de la phonétique historique, il écrit: «C'est une formation romane, que la phonétique situe après l'époque de la seconde palatalisation du *c* qui affecta les séries *cantare* > *chantar*, *skina* > *eschina* dans l'Auvergne et le Velay (l'arrondissement d'Aurillac exclu)». Dauzat ne précise pas ici l'époque qu'il assigne à «la seconde palatalisation du *c*», mais il s'agit certainement de «l'époque franque» (cf. ci-dessus § I.3.1.). Puis, en se plaçant d'un point de vue entièrement différent (celui de la documentation écrite), il ajoute: «En fait elle doit être postérieure à l'an mil; nous n'avons pas d'exemple antérieur au XIIe s. (le plus ancien est *Paulageto* 1148; les autres diminutifs n'apparaissent qu'à partir du XVe siècle)».

Dauzat emploie tour à tour deux critères de nature différente: un critère linguistique (phonétique), tout d'abord, qu'il répudie implicitement par son «En fait», puis un critère purement philologique dont il tire un *terminus a quo* (l'an mil) par une opération qui reste peu claire: date de la première attestation (1148) + une «marge de sécurité» d'un siècle et demi?[60] Cette retraite du linguiste sur le terrain des textes, réputé solide, mais en l'espèce trompeur, n'est pas justifiée[61].

3.3. Enfin, Dauzat a laissé échapper le traitement (1), nécessairement antérieur à l'«époque franque».

4. Remodelages?

Le plus ancien exemple (auvergnat) de diminutif en *-et* sur un nom de lieu en -ĀCU cité par Dauzat (*Paulageto* 1148) attire l'attention sur un autre fait.

---

(59) En revanche, lorsqu'il traite une nouvelle fois (sans commentaire sur la finale) le même toponyme, Nègre (1990-1991, § 30266) cite *Cordageto* «v. 889», tiré explicitement de Vincent.

(60) Hors de l'Auvergne et du Velay, d'après les répertoires généraux, la plus ancienne attestation sûre de *-aguet* daterait de 1199 seulement (Nègre 1990-1991, § 30305). Les premières mentions que nous connaissions se trouvent dans le censier des vicomtes de Millau, à la fin du 11e siècle: *Creisaguet* et *Gatnaiguet* (Soutou 1968, 242 et 245).

(61) Hérilier (1989, 39) semble se ranger à l'avis de Dauzat en écrivant: «dérivation qui a pu fonctionner dès le XIe s. bien que les premières attestations remontent au XIIe s.». Villoutreix (1981, 16) écrit à propos du même type (3): «Quant aux diminutifs en *-aguet*, ils sont occitans et par conséquent postérieurs au Xe siècle» (on admirera la sainte simplicité occitane de la démonstration!).

4.1. À *Paulageto* 1148 succède en effet *Pauliaguetum* 1255, *Paulhaguet* 1255 et d'autres formes en <gu>[62]. Or, peu après, *Retournaguet*[63] apparaît d'abord sous la forme *Retornaget* 1172, ensuite sous les formes *Retornaguet* 1281 et *Retournaguetum* 1328[64]. Certes, il ne peut être entièrement exclu que – comme Dauzat le supposait implicitement – <g> note /g/ dans *Paulageto* et dans *Retornaget*, mais l'interprétation de loin la plus naturelle consiste à croire que <g> représente /ǧ/ dans ces deux graphies. On pourrait trouver étonnant qu'un malin génie ait fait des deux attestations les plus anciennes de *(...)aguet* en Auvergne et en Velay des attestations de *(...)aget(o)*. Il semble plus probable qu'on ait affaire, dans les deux cas, au remodelage d'un ancien *(...)ag+et* (type 2) en *(...)agu+et* (type 3 dominant). Cf. encore *Chomaguet* 1888 pour *Chomaget* (f., comm. de Cohade, Haute-Loire), *Chalmagest* 1320[65].

4.2. Montagnazet[66] est un dérivé dont la forme phonique atteste la tradition antique. La seule forme ancienne connue est cependant *Montanhaguet* 1274[67]. Dauzat semble considérer que la forme en *(...)aguet* est primaire et il laisse dans l'ombre la forme en *(...)azet* qui n'est pourtant pas douteuse (elle est confirmée par *IGN 1:25 000, 2735 O*), sans doute parce qu'il n'avait pas reconnu cette série de dérivés[68]. En fait, les deux formes diminutives coréférentielles, celle de 1274 (*Montanhaguet*) et la contemporaine (*Montagnazet*), ne pouvant être mises en rapport régulier l'une avec l'autre sur le plan phonétique, il est recommandé d'interpréter – au

(62) Chassaing/Jacotin 1907, 204: d'abord *Pauliacum ca* 888 (en fait 888-897, v. Baudot/Baudot 1935, 3); Longnon 1929, 231; Gröhler 1913-1933, 1, 276; Vincent 1937, § 103; Dauzat 1939, 283 («dér. roman»); Ronjat 1930-1941, 3, 392 («d'après *Paulhac* près de Saint-Flour»: erroné); Hérilier 1989, 40; Nègre 1990-1991, § 7287. Aujourd'hui *Paulhaguet* (ch.-l. de comm., Haute-Loire). Selon Dauzat (et de même pour Gröhler), le suffixe a servi à opposer *Paulhaguet* «à son homonyme du canton de Brioude, qui est demeuré *Paulhac*» et il ne s'agit donc pas d'un dédoublement. On ne peut exclure toutefois que le simple continuant *Pauliacum* (dont la localisation est indubitable) ait disparu précocement.

(63) Vill., comm. de Retournac, Haute-Loire. Le diminutif n'est pas traité par Dauzat 1939, 304.

(64) Chassaing/Jacotin 1907, 230; Vincent 1937, § 103.

(65) Chassaing/Jacotin 1907, 80; v. ci-dessus n. 27.

(66) Éc., comm. de Saint-Jean-de-Nay, Haute-Loire; cf. ci-dessus § I.2.2.1.

(67) Chassaing/Jacotin 1907, 183.

(68) «Cette commune [= Montagnac] renferme aussi un *Montagnaguet*, formation romane d'après le précédent (1274), *Montagnazet* dans le *Dict. top.*» (Dauzat 1939, 281 et n. 1). La formulation n'est pas des plus claires: Hérilier (1989, 40) comprend que «Dauzat interprète *Montagnazet* comme *Montagnaguet*».

rebours de l'ordre d'apparition dans la documentation écrite – la première comme une tentative épisodique de rajeunissement de la seconde, par alignement sur le modèle le plus courant et répondant seul à une alternance régulière et courante (sourde/sonore en fin de base) de l'ancien occitan.

4.3. On voit donc que des tentatives de réfection, couronnées ou non de succès, ont pu se produire du fait de la prégnance du schéma morphonologique le plus récent et le plus répandu(69).

5. Bilan

Un hasard favorable au phonéticien fait donc des dérivés en *-ITTU formés sur les représentants de la série particulièrement prolifique des noms de lieux en -ĀCU un cas privilégié qui permet de mieux cerner, dans le domaine linguistique nord-occitan, la chronologie de l'ensemble de la filière diminutive détoponymique.

5.1. À partir de ce cas privilégié, on peut conclure (i) que des dénominations en *-ITTU dénotant des habitats dédoublés ont pris naissance

(69) Si l'on se fiait aux données admises, on devrait constater un renouvellement formel similaire, accompagné d'un changement du suffixe, dans *Cerzaguet* (vill., Ally, Haute-Loire) dont la forme la plus ancienne serait *Saraziacellus* 1025, précédant *Sarzaguet* 1459. V. Bernard/Bruel 1876-1894, 3, n° 2788 «æcclesia vero in villa Saraziaco et omnis ipsa villa, excepto illa parte que in sorte supradicti Wilelmi nepotis nostri venit. Est et alia supra dicte proxima, que diminutivo nomine Saraziacellus vocatur»); Chassaing/Jacotin 1907, 51; Vincent 1937, § 103; G. Fournier 1962, 317 et n. 58; Hérilier 1989, 39; Nègre 1990-1991, § 30250. Pour Chassaing/Jacotin et Vincent, le simple serait *Cerzat* (ch.-l. de comm.) à près de... 15 km à vol d'oiseau et sur l'autre rive de l'Allier; pour Hérilier, *Cerzat* (vill., comm. de Saint-Privat-du-Dragon), presque aussi éloigné et sur l'autre rive de l'Allier; Nègre reste dans le vague (suivant sans doute implicitement Vincent); Dauzat 1939, 264 ne traite pas le diminutif. Ces solutions paraissent d'autant plus invraisemblables qu'un lieu-dit *Sarzat* est porté par *IGN 1:25000: 2635 O* à quelques centaines de mètres au sud-ouest de Cerzaguet, dans la commune d'Ally (Chassaing/Jacotin 1907, 269 enregistrent en outre un *Serzat*, «l. détr., c^{ne} de Mercœur», avec comme seule mention *metterie app. Sarazat où y a chazaulx* en 1613: leur identification, dans une commune voisine d'Ally, est-elle exacte?). Comme l'identification du simple de 1025 (*Saraziaco*) avec *Cerzat* (ch.-l. de comm.) est assurée par ailleurs (v. G. Fournier 1962, 403-4 n. 15), il en résulte qu'il faut renoncer à identifier *Saraziacellus* avec *Cerzaguet* (comm. d'Ally) et que *Saraziacellus* a dû désigner une localité, aujourd'hui disparue, proche de Cerzat (ch.-l. de comm.). C'est au fond ce qu'indique G. Fournier (1962, 317 et 644), sans que nous sachions pourquoi il traduit (?) ce toponyme par *(?) *Cerzaguet*. En tout cas, *Saraziacellus* se révélant être un hapax non continué, il ne saurait être question de réfection.

dès la fin de l'Antiquité; (ii) que la productivité de cette filière dérivationnelle s'est maintenue après la sonorisation des sourdes intervocaliques et durant la période mérovingienne; (iii) que la plupart des dédoublements diminutifs sont néanmoins à assigner aux périodes carolingienne ou post-carolingienne.

5.2. Dans le nord du domaine linguistique occitan, il paraît difficile de remonter plus haut que la couche représentée par les plus anciens dérivés détoponymiques faisant usage de suffixes accentués. On peut néanmoins mentionner une ou deux formations en -ULU/-A atone, correspondant à une suffixation dite latine(70).

5.2.1. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un dédoublement d'habitat, une dérivation détoponymique en -ULA est assurée dans *Rodelle* (ch.-l. de comm., Aveyron). Vincent (1937, § 101) a bien repéré qu'il s'agit d'un diminutif de *Rodez* < RUTĒNIS, mais il analyse à tort le suffixe comme -ELLA. Les formes anciennes(71) ne peuvent laisser pourtant aucun doute sur le prototype à retenir: *RUTĒNULA. Le groupe -N'L-, né de la syncope, subit le même traitement que dans SPĪNULA > alang. *espilla*, aveyr. *espillo*(72).

5.2.2. On remarque d'autre part, dans la partie auvergnate du département de la Haute-Loire, que *Bournoncle* est le nom de deux villages voisins situés au nord de Brioude: *Bournoncle*-Saint-Pierre (ch.-l. de commune), attesté depuis 954-984 (*Burnunculo*), et *Bournoncle*-Saint-Julien (comm. de Beaumont), attesté depuis 913 (*Burnunculo*)(73). Or, un censier datant probablement du 11e siècle(74), censier qui a toujours été considéré à bon droit par la critique comme concernant Bournoncle-

(70) Meyer-Lübke 1890-1906, 2, § 348: «-*ulus* p. ex. n'est pas un suffixe roman, mais latin»; cf. § 430 (de nouvelles créations sont impossibles après la syncope); Ronjat 1930-1941, 3, 358. – En ce qui concerne les noms de lieux en -ĀCU, la couche antérieure aux suffixations en *-ITTU et -ELLU devrait être représentée par -ULU (inaccentué). Si cette couche existe, elle devrait apparaître à travers des doublets du type *FLORĀCU: *FLORĀCULU, soit *Florac*: **Florail*. Aucun n'a été signalé, à notre connaissance.

(71) *Rutella* 1087 (Rigal 1935, 594), *Rodella* 1176 (Saige/Dienne 1900, 2, 10, 11), *Rodeula* (corr. *-enla*) 1221 (Saige/Dienne 1900, 2, 18), *Rodenla* 1253 (Verlaguet 1918-1925, 338), etc. L'adjectif *Rutenulensis* (*vel sim.*) est attesté à de nombreuses reprises, dès 883 et au 10e siècle, dans le nom de la vicairie dont Rodelle était le chef-lieu (v. Desjardins 1879, nos 4, 189, 220, 306; Rigal 1935, 556).

(72) Ronjat 1930-1941, 2, § 355; FEW 12, 183a.

(73) V. les formes anciennes dans Chassaing/Jacotin 1907, 40 (on ajoutera pour *Bournoncle*-Saint-Pierre celles qu'on trouve dans Doniol 1864, n° 89 et n° 545; pour Bournoncle-Saint-Julien, Baudot/Baudot 1935, n° CCLXXXI). Les dates de 856 données par Chassaing/Jacotin pour Bournoncle-Saint-Julien sont à corriger en 913 d'après Baudot/Baudot (1935, 23 et 44). On ne distingue pas la raison qui a poussé Chassaing/Jacotin à dater de 976 la première mention de Bournoncle-Saint-Pierre; Lauranson-Rosaz (1987, 111 n. 54) date le document

Saint-Pierre[75], offre la forme *Burnunc* (dans *la maisos de Burnunc*, première ligne), forme confirmée par celle qui se lit dans la rubrique («Carta de censibus de Burnunc») et, semble-t-il, par le nom (au cas sujet) d'un redevable: *Bournunz*. *Bournoncle* apparaîtrait ainsi comme un très ancien diminutif en -ULU formé sur la base d'un simple *Burnunc*. Mais il faudrait alors supposer que le simple s'est maintenu jusqu'au 11e siècle à Bournoncle-Saint-Pierre en concurrence, au moins depuis la seconde moitié du 10e siècle, avec le diminutif, le nom d'homme *Bournunz* laissant croire que *Burnunc* désignait encore une localité particulière ou un quartier au 11e siècle[76]. Il resterait aussi à expliquer la dualité des diminutifs, dualité dont il est difficile de rendre compte à moins de supposer que la forme opacifiée **Bornoncle*, attachée originellement à Bournoncle-Saint-Julien, se soit étendue secondairement à la désignation de Bournoncle-Saint-Pierre jusqu'à y évincer le simple.

5.3. Quoi qu'il en soit, les images que donnent d'une même formation toponymique la documentation écrite, d'une part, le calcul "chronolinguistique" (calcul qui pourrait, en toute rigueur, n'opérer que sur les formes contemporaines), de l'autre, sont assez différentes. Comme on devait s'y attendre, les attestations écrites, du fait des lacunes et de la distribution aléatoire de la documentation – surtout à la haute époque –, fournissent une image non seulement chronologiquement décalée vers le bas, mais aussi contractée et risquant fort d'être brouillée, du procès dénominatif et de ses différentes phases.

5.4. Les mêmes déformations affectent, par voie de conséquence, la représentation des procès extra-linguistiques dénotés par les diminutifs détoponymiques. Les textes nous permettent de saisir le phénomène du dédoublement d'habitats à partir seulement du moment où les doublets deviennent eux-mêmes relativement nombreux (ce qui est inévitable), mais probablement aussi à partir du moment où les habitats plus récents se sont suffisamment développés et autonomisés pour mériter d'être mentionnés dans les chartes.

5.5. Si on se limitait à la documentation écrite, la longue histoire des premiers stades du phénomène ne pourrait donc guère qu'échapper. D'essence purement linguistique et de directionnalité régressive, l'analyse phonétique des toponymes dédoublés permet de compléter et de corriger la

---

de 954-984. Malgré Baudot/Baudot (1935, 168), le contexte – sans parler de la forme elle-même – suffit à indiquer que *Burnoncel* s.d. (Doniol 1863, n° 89) n'a rien à voir avec aucun des deux *Bournoncle*.

(74) Doniol 1864, n° 851; G. Fournier 1951, 241; 1962, 255 et 269.

(75) Houzé 1864, 684; Chassaing/Jacotin 1907, 40; G. Fournier (v. note précédente).

(76) À une époque où les noms de personne ne se transmettent pas, la motivation de *Bournunz* est nécessairement immédiate.

démarche documentaire directe familière à l'historien. Certes, il reste difficile, faute d'enquête systématique, de proposer ici des conclusions précises. On peut néanmoins remarquer, à titre indicatif, que dans le département de la Haute-Loire (cité des Vellaves et sud-est de la cité des Arvernes), on peut recenser 4 formations de la fin de l'Antiquité, 2 de l'époque mérovingienne, 14 des époques carolingienne ou post-carolingienne(77). Ces chiffres pourraient donner une idée approchée du rythme des dédoublements d'habitats: décollage (20%), rétrécissement (10%), explosion (70%). Le phénomène ne peut donc être exclusivement relié à l'expansion carolingienne(78).

5.6. On a donc des raisons de donner la préférence, non seulement du point de vue du linguiste (malgré la retraite injustifiée de Dauzat, v. ci-dessus § I.3.2.), mais aussi, en l'occurrence, du point de vue de l'historien, à une méthode régressive sur l'examen de la documentation directe. Sur le plan linguistique, la documentation écrite sert essentiellement à contrôler *a posteriori* les résultats du calcul et ce dans un seul sens: montrer que les dates retenues ne sont pas trop tardives au regard des premières attestations. Elle demeure toutefois irremplaçable pour mettre en évidence les événements non phonétiques dans l'histoire des toponymes (les remodelages, v. ci-dessus § I.4. et ci-dessous § II.3).

II. Quatre choronymes en -ĒNSE (Auvergne, Rouergue, Limousin): des données de la phonétique historique aux structures territoriales vernaculaires de l'Antiquité?

Il est possible étendre l'approche utilisée ci-dessus aux noms de petites régions dérivés sur des toponymes en -ĀCU à l'aide du suffixe -ĒNSE et dont la forme occitane médiévale est (ou peut être restituée) en *(...)az+és*. Dans ces formations, le traitement de /k/ est identique à celui mis en évidence ci-dessus dans les diminutifs en *(...)az+et*. L'environne-

(77) Pour les données, v. ci-dessus §§ I.2.2.1. et I.2.2.2., ainsi que Hérilier 1989, 39, auquel on ajoutera *Bouyaguet* (f., comm. de Saint-Julien-Chapteuil): *Bouyac* (même commune; Chassaing/Jacotin 1907, 41; Ø Dauzat 1939) et *Vissaguet* (chât. détr., comm. de Vissac): *Vissac* (ch.-l. de la commune; Chassaing/Jacotin 1907, 301; Dauzat 1939, 300).

(78) Cf. Settia (1998, 666 *sqq.*) qui admet, pour l'Italie du Nord-Ouest, que «si la plupart des couples toponymiques attestés par les sources peuvent être expliqués par la croissance démographique et agraire à partir du IXe siècle, il semble envisageable qu'ils résultent, dans certains cas, de la division de vastes *fundi* ou des événements traumatiques qu'ont connus les habitats pendant l'Antiquité tardive».

ment /V__+e/ de /k/ qui a rendu possible l'assibilation et le voisement était nécessairement en place au 5e siècle au plus tard. Dans le domaine nord-occitan, le calage est assuré en outre par le fait qu'une dérivation plus tardive, à l'époque de l'intégration des emprunts au francique (6e/7e siècles), aurait abouti à **(...)agés*, parallèlement aux diminutifs en *(...)aget* (v. ci-dessus § I.2.3.2.). On a par conséquent affaire à d'authentiques formations antiques: nous en avons relevé quatre en Auvergne, Limousin et Rouergue.

1. *Cheirazés*

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le cas de *Cheirazés*[79]. Vers la fin du 11e siècle (1078-1095), ce dérivé de *CARIĀCU (> *Chirat*)[80] désignait une microrégion du Brivadois. Chirat, probable *vicus* mérovingien[81], était à coup sûr le chef-lieu éponyme d'une vicairie carolingienne (mentionnée dès 825 et à de nombreuses reprises au cours du 10e siècle) dont la dénomination comportait un adjectif formé à l'aide du suffixe -ĒNSE (*aicis* ou *vicaria Cheiracensis*)[82]. Il est non moins certain, d'après l'aboutissement occitan *Cheirazés*, que la formation du dérivé *CARIACĒNSE remonte à une date antérieure aux époques carolingienne et mérovingienne. Il convient donc de supposer que dès l'Antiquité *CARIACĒNSE a désigné le territoire attaché à **Cariacum*/Chirat.

2. *Aydazés*

On relève en Auvergne un autre choronyme d'ancien occitan en *(...)az+és*: *Aydazés*, formé sur le nom de localité *Aydat*[83] < AVITĀCU[84].

2.1. Celui-ci n'est attesté qu'une seule fois, dans un hommage rendu en 1240 par le comte dauphin d'Auvergne Robert à l'évêque de Clermont[85].

---

(79) Chambon 1997, 86-94. Les lignes suivantes précisent Chambon, à paraître, *c*, § 32.

(80) L.-d., comm. de Lorlanges, Haute-Loire.

(81) D'après une légende monétaire mérovingienne *Cariaco vico*. Celle-ci est connue des seuls Chassaing/Jacotin (1907, 247), mais il paraît difficile de suspecter le témoignage de ces deux scrupuleux érudits, dont l'un (Chassaing) était numismate.

(82) Chambon 1997, 86-8.

(83) Ch.-l. de comm., Puy-de-Dôme.

(84) Dauzat 1939, 251; ajouter les formes anciennes *Aidaco* 1013-1022 (Doniol 1864, n° 475) et *Aidachus* 1022 (A.D. du Puy-de-Dôme, 3 G, Arm. 9, sac J, c. 1).

(85) «Nos R., comes Claromontensis, Guillelmi quondam filii Delphini filius, notum facimus universis quod nos habemus et recognoscimus nos habere et antecessores nostros habuisse a venerabili Patre Hugone, Dei gratia episcopo Claro-

Il est frappant de constater que l'*Aydazés* comprenait alors *præcipue et specialiter* le *castrum* d'Aurières(86), lieu d'exercice du ban féodal (*dominium et districtus et mandamentum*) et siège, à l'évidence, de ce ressort châtelain. En d'autres termes, la châtellenie d'Aurières était désignée en 1240 par une dénomination choronymique sans rapport avec la situation contemporaine ou celle des deux siècles précédents (le village d'Aydat n'a jamais été lui-même le siège d'une châtellenie et l'on n'y connaît même pas de château). Privé de toute motivation objective, *Aydazés* ne peut donc représenter qu'une dénomination héritée, dont l'usage paraît avoir été abandonné peu après 1240(87).

2.2. L'hiatus entre la date de l'attestation unique de *Aydazés* et celle de la formation du dérivé *AVITACĒNSE, au 5e siècle au plus tard, est considérable. Si aucun texte ni aucune découverte archéologique ne nous renseigne sur *Avitacum*/Aydat aux époques mérovingienne et carolingienne, on sait cependant qu'il y existait, vers 465, une *villa* décrite par Sidoine Apollinaire et faisant partie du patrimoine d'une grande famille sénatoriale: Sidoine tenait en effet ce domaine de sa femme Papianilla, fille de l'empereur arverne Avitus(88). C'est sur le nom de cette *villa* aristocratique que *AVITACĒNSE a pu se motiver.

3. *Laissazés*

Laissac (ch.-l. de comm., Aveyron), *Laiçag*/*Laizag* fin 11e s.(89), est la base éponyme d'un nom de région tardivement attesté sous les formes *Layssazés* 1271 et *Laissazés* 1273(90) (cf. encore la latinisation *Layssazesio* 1326)(91). Le traitement de /k/ par assibilation et sonorisation transparaît

---

montensi et a successoribus suis episcopis Claromontensibus in feudum [...]; item Aydac et Aydazes cum pertinenciis suis et præcipue et specialiter castrum Aureriæ cum pertinenciis suis et dominio et districtu et mandamento [...]» (Tardieu 1870-1872, 2, 337); cf. Sève 1980, 135. Nous remercions M. G. Fournier d'avoir appelé notre attention sur ce document.

(86) Ch.-l. de comm., Puy-de-Dôme, à 6 km à l'ouest d'Aydat.

(87) M. G. Fournier nous indique aimablement que la dénomination n'est plus employée dans le renouvellement de 1263.

(88) Sid., Epist., II, 2 (Loyen 1970, 45 *sqq.*); Grenier 1934, 875-83; G. Fournier 1962, 203-4; Provost/Mennessier-Jouannet 1994, 2, 22-3.

(89) Soutou 1968, 239.

(90) Rigal/Verlaguet 1913-1917, 207 et 209; dans les deux cas, le mot désigne le ressort d'un notaire public. Cf. encore Rigal/Verlaguet 1913-1917, 19 (*a.* 1267) où *Laissazes* est une correction des éditeurs, vraisemblable d'après le contexte, pour *Laissans*.

(91) Verlaguet 1938, n° 259.

déjà en 996-1031 dans l'adjectif de facture vulgarisante contenu dans la mention *vicaria Laiciazense*[92]. On remarque également qu'il s'est produit dans ce nom une réfection dont témoigne, en 1208, la forme *Laissaguez*[93] puis, au 15e siècle, les noms de subdivisions diocésaines *viatgio Laysseguesii* (1404) et *viatgio Layssaguesii* (1497)[94].

4. *Magnazeix*

On note en Limousin la présence du déterminant *Magnazeix* dans deux hagiotoponymes désignant des chefs-lieux de communes de la Haute-Vienne: *Saint-Amand-Magnazeix*, id. av. 1775[95], et *Saint-Léger-Magnazeix*, *Sancti Leodegarii Magnacensis ca* 1315[96]. Ces localités sont respectivement situées à 15 et 10 km de Magnac-Laval[97]. Il est certain que *Magnazeix* remonte à *MAGNIACĒNSE (sur *MAGNIACU > *Magnac*)[98], qu'il s'agisse d'un nom de région mis en apposition ou d'un adjectif épithète[99]. Deloche (1859, CLIX) écrit que «*le Magnazeix*, pays de Magnac-Laval» est mentionné «postérieurement au XIe siècle», mais il ne donne aucune preuve à l'appui de cette affirmation. La documentation exploitée par Boyer (1995) ne fournit aucun renseignement sur l'organisation vicariale de cette zone du Limousin à l'époque carolingienne. On note toutefois que la *villa* de Magnac avait été concédée par l'évêque de Limoges Ermenus, vers le début du 8e siècle, à la matricule du chapitre cathédral,

(92) Desjardins 1879, n° 30; on a proposé pour cet acte la date de 1002 (v. Bousquet 1992-1994, 1, 68 et n. 12). Les autres mentions de la même circonscription publique (*ministerio Laciacense* 927 [?], Rigal 1935, 561; *vicaria Laiciacensis* 1060-1065, Desjardins 1879, n° 455) ne nous apprennent rien, en revanche, sur l'état phonique du correspondant vernaculaire sur le point qui nous intéresse.

(93) Devic/Vaissete 1872-1905, 8, 561 et 562. Verlaguet (1938, 727), à l'index, a une double entrée «*Laissac*, *Laissaguez*», mais la seconde forme ne correspond à aucune des pages auxquelles il renvoie.

(94) Font-Réaulx 1961-1962, 1, 295 et 2, LXXXV. Pour des réfections de ce genre dans des toponymes, v. ci-dessus § I.4.

(95) Villoutreix 1981, 108, qui donne ce document (le Pouillé de Joseph Nadaud) comme «s.d.» (nous le datons par la mort de l'auteur; v. Font-Réaulx 1961-1962, 2, CXLVIII); Lavalade 2000, 402.

(96) Font-Réaulx 1961-1962, 1, 506; Lavalade 2000, 481; Ø Villoutreix 1981 et 1987; Dauzat/Rostaing 1978, 609, avec la remarque «= de Magnac».

(97) Ch.-l. de comm. et de cant., Haute-Vienne.

(98) Vincent 1937, § 189; Villoutreix 1981, 79.

(99) Villoutreix (1981, 108) y voit un «adj. tiré du nom de *Magnac* (-Laval)»; Lavalade (2000, 402, 481) dit seulement «suff. *-ensis*» ou «suff. *-ensem*».

à laquelle elle fut rendue en 851 par un jugement de l'évêque Stodilus (qui avait lui-même concédé cette *villa* en bénéfice à un sien vassal nommé Baialdus), et qu'au début du 9e siècle l'église de Magnac (l'église elle-même avec des moulins et l'eau) demeurait à la disposition des empereurs carolingiens qui la donnèrent alors à l'abbaye de Micy(100). Ces éléments impliquent que la *villa* de Magnac faisait partie, au moins dès l'époque mérovingienne, du Domaine public, une partie de ce fisc ayant été concédée à l'Église limousine, une autre étant restée dans les mains de l'autorité laïque. Si nous n'errons pas, le texte de la notice de 851 donne même à penser que Baialdus exerçait à Magnac une charge publique, probablement de niveau vicarial (*ministerium*)(101). La localité de Magnac apparaît ainsi comme une probable tête de fisc, lieu privilégié de l'implantation des pouvoirs publics à l'époque carolingienne.

5. Bilan et perspectives

5.1. Pour apprécier la valeur significative de nos trop rares exemples, il convient de garder à l'esprit le fait que, pour être décelables, les choronymes de tradition antique doivent remplir deux conditions fort sévères: (i) être construits sur une base en /(...)k/ (c'est-à-dire, en pratique, sur un toponyme en -ĀCU) – ce qui n'est pas si courant –, puisque le traitement de /k/ intervocalique devant voyelle palatale fournit, à notre connaissance, le seul réactif sûr dont on dispose(102); (ii) avoir été transmis jusqu'aux environs de l'an Mil pour le moins, car c'est seulement à partir de cette période que leur phonétisme a des chances de devenir manifeste à travers des graphies occitanes ou vulgarisantes: auparavant, sauf erreur de notre part, les adjectifs vicariaux formés sur un nom de lieu en -ĀCU affectent en Auvergne, en Rouergue et en Limousin la forme indécidable *(...)acensis* dans les documents rédigés en latin. Dans ces conditions, les rares exemples qu'il est possible de recueillir ne constituent qu'un échantillon d'un phénomène qui a dû être plus fréquent, mais qui, faute de réactifs, demeure généralement imperceptible à l'analyse linguistique.

---

(100) V. Aubrun 1981, 100 n. 82, 142 et n. 9, 255-6 et n. 12 *bis*.

(101) Il est en effet reproché à Baialdus «quod invasisset ac teneret malo ordine res ecclesiasticas ad suum pertinentes ministerium, de Magniaco villa quam bone memorie Ermeno, pontifex, [...] in ipso loco ipse matriculariis concessit» (Font-Réaulx 1922, n° 3); Aubrun (1981, 142 n. 9) n'imprime pas la virgule après «ministerium».

(102) On ne peut se fonder sur les formes en *-adés* où une réfection selon le modèle d'alternance régulière entre sourde dans le simple et sonore dans les dérivés est possible (cf. ci-dessus § n. 51).

5.2. Quoi qu'il en soit, la tradition phonétique ininterrompue depuis l'Antiquité de nos quatre choronymes invite à poser parallèlement la continuité des choses désignées, c'est-à-dire des territoires. Tout porte à croire que les noms de lieux éponymes ont désigné les centres de structures territoriales très anciennes. Or, on peut constater dans le cas de la *villa* d'Aydat – qui appartenait à l'un des principaux lignages sénatoriaux d'Arvernie et de Gaule –, dans celui du *vicus* de Chirat ou encore dans celui du fisc de Magnac, que l'établissement dont le nom a servi de base au choronyme en -ĒNSE occupait une place éminente dans la hiérarchie des localités à la fin de l'Antiquité ou dans les premiers siècles du haut Moyen Âge. On peut penser qu'il en était de même de Laissac, futur chef-lieu de vicairie.

5.3. En se fondant sur des mentions des 9e et 10e siècles, G. Fournier a montré qu'en Auvergne des dérivés choronymiques en -ĒNSE formés sur des noms de grandes propriétés du haut Moyen Âge avaient servi à désigner «le territoire environnant»(103). De telles dérivations «permettent de saisir l'importance prise localement par certaines de ces résidences aristocratiques et le rayonnement qu'elles exerçaient sur le pays environnant», et, comme le remarque pertinemment l'auteur, ces désignations étaient «imitées de la manière dont on distinguait les cités, les comtés, les vicairies», c'est-à-dire des noms de circonscriptions publiques.

5.4. L'existence de dénominations choronymiques de tradition latine comme *Cheirazés vel sim.* invite, nous semble-t-il, à pousser plus avant et à poser sous un nouvel angle de vue, mais dans des termes voisins de ceux adoptés par Bange (1984, 551-4) à propos des *agri* carolingiens du Mâconnais, la question de l'existence et du maintien de structures territoriales vernaculaires précarolingiennes.

5.4.1. En ce qui concerne les vicairies dont Chirat, Laissac et peut-être Magnac furent les chefs-lieux(104), on constate en tout cas que les indications chronologiques tirées de l'analyse phonétique diachronique iraient dans le

(103) G. Fournier 1962, 240. Il s'agit des choronymes *Anglarense* en 926 (Doniol 1863, n° 315), *Fornolense* en 990-994 (Doniol 1864, n° 235), *Montecellence* [*sic*] 817-834 (Baudot/Baudot 1935, n° CCXCVI). Dans le dernier cas, *Montecellence* désignait une microrégion inférieure à la circonscription administrative de base (la vicairie de Nonette), et il est remarquable que le choronyme se soit substitué dès avant 817-834 (cf. G. Fournier 1962, 608 n. 6) au toponyme primitif *MONTICELLU; c'est ce dérivé en -ĒNSE qui, malgré la graphie *-et*, est en effet continué de nos jours par la forme *Montcelet* (comm. de Vichel, Puy-de-Dôme): cf. les formes en *-és* des 11e et 12e siècles dans les documents cités par G. Fournier (1962, 627 n. 3) et encore *Moncellés* en 1402 (*op. cit.*, 627 n. 6).

(104) Aydat se trouve dans une région dont, faute de documents, on ne sait rien de l'organisation administrative à l'époque carolingienne.

sens de l'idée exprimée, sur un mode assez général, par Gournay (1999, 249), idée selon laquelle la vicairie carolingienne «perpétuait parfois d'antiques divisions territoriales», ou de l'indication de Bange (1984, 552) pour qui «l'*ager* comme la *villa* est certainement redevable à l'Antiquité romaine et pré-romaine d'une partie de ses structures». De notre côté, nous avons eu l'occasion de souligner, en particulier sur la base d'arguments lexicologiques, certains traits de continuité perceptibles, en Gaule méridionale, entre le *vicus* et la vicairie – continuité posée, du reste, par certains historiens(105). Nous avons suggéré ailleurs que le réseau des vicairies carolingiennes avait probablement hérité dans une large mesure, en Auvergne et en Limousin, de structures administratives décentralisées remontant à l'époque mérovingienne (structures locales qui nous sont partiellement révélées par l'existence des ateliers monétaires)(106). Enfin, comme l'a bien vu Bange, l'adoption dans le vocabulaire officiel de l'administration carolingienne, en tant que synonyme de *vicaria* et de *ministerium*, du régionalisme *aicis*, terme opacifié, de tradition populaire et privé d'attache dans le latin écrit de l'Antiquité, constitue une pièce supplémentaire dans ce dossier(107). Dans cette perspective, d'autres éléments devraient sans doute être pris en compte: ainsi, dans le cas de la vicairie de Chirat, on peut se demander si la forte anomalie que constitue l'exiguïté exceptionnelle de son ressort – dont la taille (moins de trois communes actuelles!)(108) est justement comparable à celle des *agri* mâconnais – ne pourrait pas s'expliquer comme l'héritage d'une structure antérieure plongeant ses racines jusque dans la fin de l'Antiquité et ayant été intégrée au réseau des circonscription carolingiennes(109).

5.4.2. Tout ce dossier est, on s'en doute, particulièrement obscur et délicat, et son traitement excède de loin les compétences du linguiste. Contentons-nous donc de constater que les choronymes en *(...)azés* peuvent être joints à un faisceau d'indices, certes ténus, mais convergents, qui font supposer la persistance de structures territoriales vernaculaires de l'Antiquité tardive (intégrées ou non, par la suite dans le découpage administratif carolingien)... et de leurs noms.

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV). Jean-Pierre CHAMBON

(105) Chambon 1999, 158-62; Duby 1988, 99; Lauranson-Rosaz 1987, 350; 1992, 21.

(106) Chambon, à paraître, *c*, §§ 15-7.

(107) Bange (1984, 554) relie justement la question de la persistance de structures territoriales précarolingiennes à celle de l'existence du terme «insolite» *aicis*. On pourrait ajouter, *mutatis mutandis*, les issues de ARVUM (v. FEW 25, 396-7). Nous nous proposons d'aborder ce point dans une autre contribution.

(108) Chambon 1997, 86-7.

(109) Cf., sur ce point, Bange 1984, 554.

Références bibliographiques

Albenque (A.), 1996. *Les Rutènes. Études d'histoire, d'archéologie et de toponymie gallo-romaines* [I, 1948], suivi de *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron* [II, 1947], Millau.

Amé (É.), 1897. *Dictionnaire topographique du département du Cantal*, Paris.

Assénat (M.), 1993. «Toponymie, histoire et archéologie: quels termes pour quel dialogue?», *Nouvelle Revue d'onomastique* 21/22, 115-138.

Aubrun (M.), 1981. *L'Ancien Diocèse de Limoges des origines au milieu du XIe siècle*, Clermont-Ferrand.

Bange (F.), 1984. «L'*ager* et la *villa*: structures du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du Haut Moyen Âge (IXe-XIe siècles)», *Annales E.S.C.* 39, 529-69.

Baudot (A. M.) / Baudot (M.), 1935. *Grand Cartulaire du chapitre Saint-Julien de Brioude. Essai de restitution*, Clermont-Ferrand.

Belmon (J.) / Vielliard (F.), 1997. «Latin farci et occitan dans les actes du XIe siècle», *Bibliothèque de l'École des chartes* 155, 149-183.

Bernard (A.) / Bruel (A.), 1876-1894. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 5 vol., Paris.

Boudartchouk (J.-L.), 1998. *Le Carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle. Terroirs, hommes et pouvoirs*, thèse de Toulouse.

Bouillet (J.-B.), 1854. *Dictionnaire des lieux habités du département du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand [reprint, Marseille, 1983].

Bourciez (E.) / Bourciez (J.), 1971. *Phonétique française*, Paris.

Bouret (J.), 1852. *Dictionnaire géographique de la Lozère*, Mende/Florac [réimpression, Éditions de la Tour Gile, 1990].

Bousquet (J.), 1992-1994. *Le Rouergue au premier Moyen Âge (vers 800 - vers 1250). Les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, 2 vol., Rodez.

Boyer (J.-F.), 1995. «Contribution à l'étude des circonscriptions civiles carolingiennes du Limousin», *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* 123, 23-45.

Brunel (C.) 1926 *Les Plus Anciennes Chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle*, Paris.

Brunel (C.), 1960. «Un nouveau document linguistique du Gévaudan», *Bibliothèque de l'École des chartes* 118, 37-50.

Camproux (C.), 1969. «Toponymes en *-ac* du Gévaudan», *Revue internationale d'onomastique* 21, 161-186, 241-249.

Chambon (J.-P.), 1980. «Observations sur la toponymie ancienne du Haut Rouergue», *Via Domitia* 24/2, 45-59.

Chambon (J.-P.), 1997. «Sur une technique de la linguistique historique: l'identification des noms de lieux, en particulier dans les textes du passé (avec des exemples concernant l'Auvergne et ses marges)», *Lalies. Actes des sessions de linguistique et de littérature* 17, 55-100.

Chambon (J.-P.), 1999. «L'agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le midi de la Gaule: une approche linguistique», *Revue de linguistique romane* 63, 55-174.

Chambon (J.-P.), à paraître, *a*. «Noms de lieux et de personnes du censier interpolé (*ca* 946) dans la charte de fondation du monastère auvergnat de Sauxillanges».

Chambon (J.-P.), à paraître, *b*. «Linguistique historique et archéologie: aspects toponymiques de la romanisation de la Gaule à la lumière de travaux récents concernant la Grande Limagne», *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*.

Chambon, à paraître, *c*. «L'identification des noms d'ateliers monétaires mérovingiens (Arvernie et entours): point de vue de linguiste», *Revue numismatique* (2001).

Charbonnier (P.), 1980. *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse Auvergne du XIVe au XVIe siècle*, 2 vol., Clermont-Ferrand.

Chassaing (A.) / Jacotin (A.), 1907. *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, Paris.

Chevalier (U.), 1884. *Cartulaire de l'abbaye de St-Chaffre du Monastier, ordre de Saint-Benoît, suivi de la Chronique de Saint-Pierre du Puy et d'un appendice de chartes*, Paris.

Dardé (J.-L.), 1868. *Dictionnaire des lieux habités du département de l'Aveyron*, Rodez.

Dauzat (A.), 1915. *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*, Montpellier.

Dauzat (A.), 1932-1933. «Les noms de domaines gallo-romains dans l'Auvergne et le Velay», *Zeitschrift für Ortsnamenforschung* 8, 206-237; 9, 10-45, 108-132.

Dauzat (A.), 1939. *La Toponymie française*, Paris.

Dauzat (A.) / Rostaing (C.), 1978. *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France*, 2e éd., Paris.

Deloche (M.), 1859. *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin)*, Paris.

Desjardins (G.), 1879. *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris.

Devic (C.) / Vaissete (J.), 1872-1905. *Histoire générale du Languedoc*, 16 vol., Toulouse.

Doniol (H.), 1863. *Cartulaire de Brioude [Liber de honoribus S^to^ Juliano collatis]*, Clermont-Ferrand/Paris.

Doniol (H.), 1864. *Cartulaire de Sauxillanges*, Clermont-Ferrand/Paris.

Duby (G.), 1988. *La Société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, réimpression, Paris.

Dufort (P.), 1965. «Les noms de lieux en [-]ACUM du département de la Lozère», *Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes* 11, 27-46.

FEW = W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol., Leipzig/Bonn/Bâle, 1922-.

Font-Réaulx (J. de), 1922. «Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges», *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* 69, 5-258.

Font-Réaulx (J. de), 1961-1962. *Pouillés de la province de Bourges*, 2 vol., Paris.

Fournier (G.), 1951. «La seigneurie en Basse-Auvergne aux XIe et XIIe siècles d'après les censiers du cartulaire de Sauxillanges», *in*: *Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 239-245.

Fournier (G.), 1962. *Le Peuplement rural en Basse Auvergne durant le haut moyen âge*, Paris.

Fournier (G.), s.d. «Orcet au Moyen Âge», *Bulletin de l'Association Site de Gergovie* 21, 11-21.

Fournier (P.-F.), 1984. «Les noms de lieux en *-acus* en Auvergne et sur ses confins (Forez, Bourbonnais)», *Nouvelle Revue d'onomastique* 3-4, 24-29.

Germer-Durand (E.), 1863. *Dictionnaire topographique du département du Gard*, Paris.

Gounot (R.), 1989. *Archéologie gallo-romaine en Haute-Loire. Notes, plans, cartes*, Gournay 1999 numéro spécial des *Cahiers de la Haute-Loire*, Le Puy.

Gournay (F. de), 1999. «La mutation de la viguerie en Rouergue», *in:* H. Débax (éd.), *Les Sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France, Xe-XIIIe s.), Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 243-249.

Grafström (Å.), 1958. *Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes avec un essai d'interprétation phonétique*, Uppsala.

Grenier (A.), 1934. *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 2e partie: *L'archéologie du sol*, 2 vol., Paris.

Gröhler (H.), 1913-1933. *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, 2 vol., Heidelberg.

Hamlin (F.R.), 1959. *Le suffixe -ACUM dans la toponymie de l'Hérault. Contribution à l'étude des noms de lieux du Languedoc*, thèse de Birmingham.

Hamlin (F.R.), 2000. *Toponymie de l'Hérault. Dictionnaire topographique et étymologique*, Millau/Montpellier.

Hérilier (C.), 1989. *Les Noms de communes de l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme)*, Thiers.

Houzé (A.), 1864. «Appendice sur la géographie du cartulaire de Sauxillanges», *in:* Doniol 1864, 659-691.

Kalman (H.), 1974. *Étude sur la graphie et la phonétique des plus anciennes chartes rouergates*, Zurich.

La Chaussée (F. de), 1974. *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*, Paris.

La Conterie (F. de), 1989. *Les Noms de lieux en* -ac *dans l'ancien diocèse du Puy*, Le Puy-en-Velay.

Lauranson-Rosaz (C.), 1987. *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIIe au XIe siècle. La fin du monde antique?*, Le Puy-en-Velay.

Lauranson-Rosaz (C.), 1992. «L'Auvergne», *in*: M. Zimmermann (dir.), *Les Sociétés méridionales autour de l'an Mil. Répertoire des sources et documents commentés*, Paris, 13-54.

Lavalade (Y.), 2000. *Dictionnaire toponymique de la Haute-Vienne*, Panazol.

Levillain (L.), 1926. *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine (814-848)*, Paris.

Longnon (A.), 1929. *Les Noms de lieu de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations*, 2 vol., Paris [réimpression, Paris, 1968].

Loyen (A.), 1970. Sidoine Apollinaire, t. II, *Lettres (Livres I-V)*, Paris.

Maurer (T.H. Jr.), 1959. *Gramática do latim vulgar*, Rio de Janeiro.

Meyer-Lübke (W.), 1890-1906. *Grammaire des langues romanes*, trad. fr., 4 vol., Paris.

Meyer-Lübke (W.), 1966. *Historische Grammatik der französischen Sprache*, Zweiter Teil: *Wortbildungslehre*, zweite durchgesehene und ergänzte Auflage von J. M. Piel, Heidelberg.

Michelly (R.), 1936. *Zur Lautlehre des Velay nach dem Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, Jena/Leipzig.

Molinier (A.), 1883. «La sénéchaussée de Rouergue en 1341», *Bibliothèque de l'École des Chartes* 44, 452-488.

Nègre (E.), 1986. *Les Noms de lieux du Tarn*, 4e éd., Toulouse.

Nègre (E.), 1990-1991. *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35.000 noms de lieux*, 3 vol., Genève.

Ourliac (P.) / Magnou (A.-M.), 1985. *Le Cartulaire de la Selve. La terre, les hommes et le pouvoir en Rouergue au XIIe siècle*, Paris.

Pensado (C.), 2000. «Sobre la historia del ensordecimiento final», *Estudis Romànics* 22, 29-57.

Pierret (J.-M.), 1994. *Phonétique historique du français et Notions de phonétique générale*, 2e éd., Louvain-la-Neuve.

Provost (M.) / Mennessier-Jouannet (C.), 1994. *Carte archéologique de la Gaule. Le Puy-de-Dôme*, 2 vol., Paris.

Rigal (J.-L.) / Verlaguet (P.-A.), 1913-1917. *Documents sur l'ancien hôpital d'Aubrac*, t. I, Rodez.

Rigal (J.-L.), 1935. Antoine Bonal, *Histoire des évêques de Rodez*, t. I, Rodez, 1935, édition annotée par J.-L. Rigal.

Ronjat (J.), 1930-1941. *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, 4 vol., Montpellier.

Rostaing (C.), 1950. *Essai sur la toponymie de la Provence (depuis les origines jusqu'aux invasions barbares)*, Paris [réimpression, Marseille, 1973].

Sabarthès (A.), 1912. *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, Paris.

Saige (G.) / Dienne (le comte de), 1900. *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, 2 vol., Monaco.

Schulze (W.), 1991. *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen (1904)*. Mit einer Berichtigungsliste zur Neuausgabe von Ollie Salomies, Hildesheim/Zurich.

Settia (A. A.), 1998. «*In Andisello et in Andego.* Couples toponymiques et peuplement rural», *in*: L. Feller / P. Mane / F. Piponnier (éd.), *Le Village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 647-670.

Sindou (R.), 1987. «*Billy* et noms congénères», *Nouvelle Revue d'onomastique* 9/10, 27-37.

Soutou (A.), 1968. «Inventaire toponymique de la vicomté de Millau au XIe siècle», *Annales du Midi* 80, 233-254.

Straka (G.), 1979. *Les Sons et les mots. Choix d'études de phonétique et de linguistique*, Paris.

Strobel (H.), 1936. *Die von Pflanzennamen abgeleiteten Ortsnamen einiger südfranzösischer Departements*, Tübingen.

Tardieu (A.), 1870-1872. *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, 2 vol., Moulins [réimpression, Marseille, 1976].

Tardieu (A.), 1877. *Grand Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Moulins [réimpression, Marseille, 1976].

Tekavčic (P.), 1972. *Grammatica storica dell'italiano*, 3 vol., Bologne.

Thomas (A.), 1877. «Du passage d'*s z* à *r*, et d'*r* à *s z* dans le nord de la langue d'oc», *Romania* 6, 261-266.

Väänänen (V.), 1982. *Introduzione al latino volgare*, Bologne.

Verlaguet (P.-A.), 1918-1925. *Cartulaire de l'abbaye de Bonnecombe*, Rodez.

Verlaguet (P.-A.), 1938. *Cartulaire de l'abbaye de Bonneval en Rouergue*, Rodez.

Villoutreix (M.), 1981. *Les Noms de lieux de la Haute-Vienne*, Limoges.

Villoutreix (M.), 1987. *Les Noms de lieux de la Haute-Vienne*, II, Limoges.

Villoutreix (M.), 1989. *Les Noms de lieux de la Creuse: archéologie et toponymie*, Limoges.

Villoutreix (M.), 1992. *Noms de lieux de la Corrèze*, Limoges.

Vincent (A.), 1927. *Les Noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles.

Vincent (A.), 1937. *Toponymie de la France*, Bruxelles.

Wüest (J.), 1979. *La Dialectalisation de la Gallo-Romania*, Berne.